

Conseil Municipal - Commune de Saint-Pierre-Eglise

séance 31 janvier 2013

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le jeudi 31 janvier 2013, sous la présidence de Madame Christine LEBACHELEY, Maire.

Mme le Maire présente Mme Isabelle ENDELIN, recrutée depuis le 1^{er} janvier 2013 afin d'assurer le remplacement de M. Yves BOUCHAIN secrétaire général, qui fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2013.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2012

Une correction est apportée au compte-rendu de la séance du 29 novembre 2012 concernant le nombre d'élèves de l'école maternelle : « 71 élèves fréquentent actuellement l'établissement » (et non 171).

M. VALOGNES apporte des rectifications sur le compte-rendu relatif à la desserte en assainissement de l'atelier municipal à partir des réseaux du lotissement « Le Clos Joli ».

Après rectifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

➤ Commission Affaires Scolaires :

- Réforme des 4,5 jours d'école par semaine : une réunion est prévue le 1^{er} février 2013 à l'IUT de Cherbourg avec le DASEN. La décision de l'année de mise en œuvre (2013 ou 2014) doit être prise avant le 31 mars 2013. La compétence étant partagée avec la Communauté de Communes, la réflexion relève des deux collectivités.

➤ Commission Bibliothèque municipale :

- Raccordement sanitaire au réseau d'eaux usées :
Suite à des reflux constatés au niveau des sanitaires de la bibliothèque, constat a été fait le 22 janvier dernier que le raccordement de la bibliothèque au regard n'était pas réalisé. L'entreprise responsable s'est donc engagée à réparer cette erreur avant le 1^{er} mars prochain. Une DICT (Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux) est prévue pour connaître l'emplacement des réseaux.
- Fréquentation de la bibliothèque :
Après un 3^{ème} mois de fonctionnement, la nouvelle bibliothèque a enregistré 80 nouvelles inscriptions et compte actuellement 338 inscrits au total.

➤ Commission Fleurissement :

- M. VALOGNES rappelle que trois demandes de devis ont été faites concernant les plantations 2013.

➤ Commission Travaux :

- M. VALOGNES regrette que la demande de changement de fenêtres faite il y a deux ans concernant le presbytère n'ait pas été suivie d'effet. Elle est donc réitérée pour 2013. Mme le Maire répond que des devis ont été demandés.
- M. VALOGNES revient sur les travaux AEP réalisés à la Biretterie faisant suite à un oubli du syndicat d'eau. Le remplacement du réseau a été réalisé mais la réfection de l'enrobé, selon lui, n'est pas jugée esthétiquement satisfaisante.
- M. VALOGNES déplore l'état de la rue des Follières et les conditions techniques de remplacement du réseau d'eau potable ayant entraîné la dépose-repose abusive de sections de canalisations d'assainissement.
- M. VALOGNES rapporte plusieurs signalements d'administrés :
 - Un problème de stationnement sur trottoir, rue Maréchal Leclerc.
 - Deux gouttières endommagées rue du Calvaire.
 - Une plaque de compteur AEP qui n'a pas été changée par Véolia à l'entrée de la Cour du Haras.

- Il est demandé un réexamen du regroupement des forains Place de l'Abbé de St Pierre, le jour du marché, pour une optimisation de l'espace de stationnement.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT - DÉLÉGATIONS

Par courrier en date du 27 décembre 2012, Monsieur Daniel VALOGNES, 3^{ème} adjoint chargé des Travaux, sport et environnement, présentait sa démission de son poste de Maire Adjoint.

Mme le Maire fait lecture du courrier d'acceptation du Préfet de cette démission et remercie M. VALOGNES d'avoir surveillé les travaux pendant les cinq années passées.

La parole est laissée à M. VALOGNES qui apporte des éclaircissements sur sa démarche.

L'assemblée procède au vote pour conserver 4 adjoints et ainsi élire un remplaçant :

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité de l'élection d'un nouvel adjoint.

Mme le Maire propose, conformément à l'article 2122-8 du CGCT, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, sans élections complémentaires préalables.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections complémentaires préalables.

Election du nouvel adjoint :

M. Roland GUERARD est le seul candidat pour le poste de 4^{ème} adjoint en charge des Travaux, Sport et Environnement.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a élu à la majorité absolue (9 voix) M. Roland GUERARD en tant que 4^{ème} adjoint chargé des Travaux, Sport et Environnement.

Délégations :

- M. VALOGNES se retire de la présidence de la commission Travaux, Sport et Environnement et en devient membre.
- Délégations concernant la Communauté de Communes :
 - o Mme Nicole LECARPENTIER et Mme Marie-Joëlle LECLERC, suppléantes, deviennent titulaires.
 - o M. Daniel VALOGNES, titulaire, renonce à sa fonction de délégué titulaire.
 - o M. Bernard LETERRIER, titulaire, devient suppléant.
 - o M. Hervé AUBRY accepte de devenir délégué suppléant.

CONVENTION ETAT/COMMUNE - CERTIFICATS D'URBANISME

M. MOUCHEL présente à l'assemblée le projet de convention Etat/Commune concernant le transfert d'instruction des certificats d'urbanisme de type (a) vers les services de la Commune. Il informe le Conseil Municipal sur le certificat d'urbanisme d'information ou CUa.

Le CUa est demandé lorsqu'il n'y a pas de projet précis sur un terrain donné. Il indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicable à un terrain ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce transfert d'instruction, sous réserve d'une formation adaptée des agents de la Commune.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Mme le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu de la vétusté des locaux, la Mairie nécessite un réaménagement.

Mme le Maire propose donc à l'assemblée d'étudier dès à présent le projet de réaménagement de la Mairie. Pour ce faire, la Commune aurait recours à un maître d'œuvre pour une étude de faisabilité ou une maîtrise d'œuvre complète.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recourir à un maître d'œuvre.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNC

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de St-Pierre-Eglise concernant le remplacement de leur drapeau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil de la demande de la Communauté de Communes de Saint-Pierre-Eglise relative à la préemption du bâtiment anciennement SHOPI, dans le cadre du Droit de Préemption Urbain. Le Conseil Municipal réaffirme sa position tendant à ne pas préempter sur l'achat d'un bâtiment par un artisan.